



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chômage

Question écrite n° 75000

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur le chômage. Le 5 mars dernier, l'INSEE a confirmé une bien triste nouvelle : le nombre de demandeurs d'emploi est malheureusement repassé au dessus de la barre de 10 % de la population active retrouvant son plus haut niveau depuis 1999 ! Toutes les justifications, tous les arguments élyséens et toutes les crises économiques du monde ne pourront effacer l'inefficacité de la politique gouvernementale et plus généralement son échec total en matière de lutte contre le chômage. Il subventionne aujourd'hui la destruction des emplois dans le pays grâce à la défiscalisation des heures supplémentaires ou encore la suppression de nombreux emplois dans la fonction publique. Le plan de relance que le Gouvernement a mis en oeuvre et qu'il présentait comme salvateur pour le pays n'est qu'un trompe-l'oeil. Il est incapable de contraindre les banques du pays à relancer la consommation et favoriser la création d'entreprises. Pendant ce temps, ces mêmes banques continuent à pratiquer une politique restrictive du crédit et à spéculer sur les marchés. Aujourd'hui l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et même l'Italie ont beaucoup mieux contenu la hausse du chômage. Ces mauvais chiffres incombent au Gouvernement et cette fois-ci les accusations redondantes sur les 35 heures risquent d'être un peu courtes pour masquer l'échec abyssal de sa politique. Elle lui demande d'indiquer les mesures d'envergure qu'il compte prendre afin de créer massivement des emplois dans notre pays. Aidera-il les chômeurs en fin de droit qui vont se trouver sans ressources prochainement ? L'heure n'est plus aux justifications gouvernementales mais à l'action.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75000

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2010, page 3590

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)